

Droit des Télécommunications

Par: MEBTOUCHE Hanane

Sommaire :

Chapitre 1. Introduction : Evolution des technologies de l'information et de la communication et le droit y afférent.

Chapitre 2. Organisations internationales des Télécommunications.
-Union internationale des télécommunications (UIT)

Chapitre 3. Règlement et normes des télécommunications internationales.

Chapitre 4. Encadrement juridique des télécommunications en Algérie.

- Historique
- Principaux axes d'encadrement des télécommunications

Chapitre 2:

**Organisations internationales des
Télécommunications:
-Union internationale des
télécommunications (UIT)**

Union Internationale des Télécommunications (UIT)

International Telecommunication Union (ITU)



HISTORIQUE SUCCINT

La transmission radioélectriques se propagent en espace libre sans tenir compte des frontières entre les pays ce qui a conduit à une organisation internationale du Règlement des radiocommunications (RR) engageant les Etats signataires . Chaque Etat est souverain pour son domaine public dans le respect de ses engagements internationaux .

La Convention Télégraphique Internationale, signée entre 20 États européens à **Paris le 17 mai 1865** a permis la création de l'Union Télégraphique Internationale.

En **1932 à Madrid**, fusion de la Convention internationale télégraphique et de la Convention internationale radiotélégraphique.

Au début du **XXI^e siècle**, elle fut largement utilisée pour la coopération au développement et l'échange d'informations au sein de l'ONU.

En **2012**, 193 Etats et 700 entreprises et institutions (dont des opérateurs de télécommunication et des universités) étaient membres de l'UIT.

Son nom actuel Union Internationale des télécommunications (UIT) a été utilisé pour la première fois le **1^{er} janvier 1934** et s'est vue rattachée directement aux **Nations Unies** en **1947** dont elle est une agence spécialisée.

Structure de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT)

Objectifs



L'UIT, basée à Genève en Suisse, a pour objectifs d'organiser la Réglementation des Communications Electroniques à l'échelle Internationale.



1- Secrétariat Général



2-Trois Secteurs

2-1 UIT-R: Radiocommunications

*Secteur de Gestion des Fréquences et des Orbites satellitaires à l'échelle mondiale
International Frequency Registration Board*



Le Secteur de l'UIT (UIT-R) joue un rôle crucial dans la gestion mondiale des questions Techniques et d'Exploitation concernant les Radiocommunications.

Il a pour mission principale d'assurer l'attribution et l'utilisation rationnelle, équitable, efficace et économique par tous les utilisateurs de radiocommunications du spectre des Fréquences Radioélectriques et Des Orbites des Satellites envoyés dans l'espace.

Il a aussi pour objectif d'éviter les brouillages et de faciliter un accès équitable aux fréquences et ressources orbitales entre Etats .

La « **gestion du spectre** » : organiser les fréquences radioélectriques entre les différents utilisateurs, en évitant les brouillages et en optimisant l'occupation des bandes de fréquences. Cette organisation est coordonnée au niveau international.

les fréquences sont ensuite attribuées aux **utilisateurs** par les **Etats**, en respectant les **règles définies au niveau international**.

La « **gestion du spectre** » consiste aussi à définir et à administrer les conditions d'utilisation du spectre par les différents systèmes suivants:

Les télécommunications

communications avec les mobiles: (GSM/3G, radiocommunications professionnelles),

- communications domestiques (Wifi, blue-tooth), infrastructures d'opérateurs (faisceaux hertziens, Wimax), radiocommunications amateurs,

Les systèmes spatiaux:

- radiolocalisation par satellite (GPS, Galileo), télécommunications spatiales, télédiffusion et radiodiffusion, télécommandes et télémesures des satellites,

Les applications industrielles:

Techniques, médicales multiples:

Etiquette radio, radar de courte portée, télécommandes, micro sans fils, surveillance, domotique,....

Le Transport:

- Communications aéronautiques et maritimes (et le sauvetage en mer), -
- Systèmes de control ferroviaires, et les systèmes de surveillance et de détection (les radars maritimes et aériens),

L'audiovisuel

- Diffusion TV et radio Terrestre (« hertzienne ») ou Satellite,

La radioastronomie:

- Observation passive du spectre radioélectrique permettant d'améliorer notre connaissance de l'univers;

Les applications militaires :

- Equipements de télécommunications protégés contre la Guerre Electronique,
- Systèmes d'armes (conduite de tir) et de détection.

Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-15)

2 – 27 Novembre 2015

Le spectre des fréquences radioélectriques est subdivisé en neuf bandes de fréquences, désignées par des nombres entiers consécutifs conformément au tableau ci-après. L'unité de fréquence étant le hertz (Hz), les fréquences sont exprimées:

- en kilohertz (kHz), jusqu'à 3 000 kHz inclus;
- en mégahertz (MHz), au-delà de 3 MHz, jusqu'à 3 000MHz inclus;
- en gigahertz (GHz), au-delà de 3 GHz, jusqu'à 3 000GHz inclus.

| Numéro de la bande | Symboles gamme de fréquences | Subdivision métrique |
|--------------------|------------------------------|--------------------------|
| 4 | VLF 3 à 30 kHz | Ondes myriamétriques |
| 5 | LF 30 à 300 kHz | Ondes kilométriques |
| 6 | MF 300 à 3 000 kHz | Ondes hectométriques |
| 7 | HF 3 à 30 MHz | Ondes décimétriques |
| 8 | VHF 30 à 300 M Hz | Ondes décimétriques |
| 9 | UHF 300 à 3 000 MHz | Ondes décimétriques |
| 10 | SHF 3 à 30 GHz | Ondes centimétriques |
| 11 | EHF 30 à 300 GHz | Ondes millimétriques |
| 12 | 300 à 3 000 GHz | Ondes décimillimétriques |

2-2 UIT-T: Normalisation

Standardisation

Secteur d'adoption de normes universelles pour le développement des Télécommunications.



Ce secteur se consacre à l'élaboration de normes internationales techniques d'exploitation transparente des réseaux et systèmes de communication du monde entier.

A chaque catégorie de normes correspond une lettre de l'alphabet, la référence de la norme étant complétée d'un nombre.

A titre d'exemple les normes de la série V (Transmission de données par le réseau téléphonique), V.24 ou V.90, et de la série X (Réseaux informatiques et systèmes ouverts), X.25, X.400 ou X.500, sont plus particulièrement connues des utilisateurs .

2-3 UIT-D : Développement

Département d'Assistance aux Pays dans leur Accès au Marché des Télécommunications.



BDT, « *Bureau de Développement des Télécommunications* » s'attache à promouvoir l'accès aux télécommunications dans les pays en voie de développement et s'occupe des principes généraux de tarification.

- Faciliter l'accès universel aux services de télécommunication de base
- Encourager les marchés concurrentiels, pour promouvoir :
 - La prestation efficace des services de télécommunication,
 - Une bonne qualité de service,
 - La mise en place de services de pointe et des tarifs efficaces,
- Prévenir les pratiques abusives telles qu'une tarification excessive et un comportement anti-concurrence des firmes dominantes,
- Créer un climat favorable à la promotion des investissements pour développer les réseaux de télécommunication,

- Accroître la confiance du public dans les marchés des télécommunications, par l'application de politiques transparentes de régulation et d'octroi de licences,
- Protéger les droits des usagers, notamment les droits à la protection de la vie privée,
- Accroître la connectivité des télécommunications pour tous les usagers, par la mise en œuvre de procédures efficaces d'interconnexion,
- Optimiser l'utilisation de ressources limitées, telles que le spectre radioélectrique, les numéros et les priorité ?

**JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE No 68
15 Rabie El Aouel 1437, 27 décembre 2015**

Décret exécutif n∞15-327 du 10 Rabie El Aouel 1437 correspondant au 22 décembre 2015 modifiant et complétant le décret exécutif n∞02-97 du 18 Dhoul Hidja 1422 correspondant au 2 mars 2002 portant création de l'Agence Nationale des Fréquences .

Art. 3. 6 L'agence est l'instrument de l'Etat en matière de planification, de gestion et de contrôle de l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques .

Site de l'Agence Nationale des Fréquences
<http://www.anf.dz/missions.php>

Les méthodes de réglementation des télécommunications varient d'un pays à un autre mais les principaux objectifs de cette réglementation sont souvent similaires.

ALGERIE (ARPT)

Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications

Cette autorité de Régulation des télécommunications existe dans tous les pays adhérents à l'UIT.